



Nouméa le 25 juin 2026,

L'USOENC, la COGETRA, FO, et la FEDE

A

Monsieur le Président
Du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

**Objet : Report de la procédure de recrutement du directeur général de la CAFAT
Appel à la mobilisation**

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales soussignées sollicitent, en urgence, une audience auprès de vous avant le mardi 30 juin 2026.

Cette demande est motivée par la nécessité impérieuse de préserver le paritarisme, le respect du dialogue social et la crédibilité des institutions qui fondent la gouvernance de notre système de protection sociale.

À cet égard, nous vous demandons de nous confirmer, avant cette échéance, que toute décision relative à la nomination du futur directeur général de la CAFAT sera examinée dans le cadre de la concertation prévue au sein du Conseil d'administration de la CAFAT au mois de juillet, et après la mise en place du futur gouvernement issu des prochains renouvellements institutionnels.

Cette exigence relève du simple bon sens. Aucune situation d'urgence ne saurait justifier une précipitation de la procédure dès lors que le mandat du directeur général actuellement en fonction court jusqu'au 31 décembre 2026. Rien ne justifie donc qu'une décision aussi stratégique soit prise dans les derniers jours d'un gouvernement en fin de mandat.

Par ailleurs, la tentative avortée du mercredi 24 juin 2026 démontre que cette démarche est loin de faire consensus, y compris au sein même du gouvernement. Cette situation confirme la nécessité d'un report et d'une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

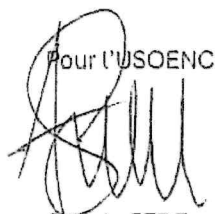

Nous demandons en conséquence la suspension immédiate de cette procédure et son réexamen dans un cadre respectueux des principes de gouvernance paritaire qui régissent la CAFAT.

À la veille des élections provinciales et à quelques semaines du renouvellement du Congrès et du gouvernement, nous vous appelons à faire preuve de responsabilité, de retenue et de respect envers les instances qui auront prochainement la légitimité démocratique pour se prononcer sur ce dossier.

Nous vous alertons avec la plus grande gravité sur les conséquences qu'aurait un passage en force dans ce dossier. Une telle décision constituerait une remise en cause majeure du dialogue social et du fonctionnement paritaire de la CAFAT. Elle serait perçue comme une atteinte inacceptable aux principes paritaires pourtant rappelées par vous-même lors de nos entretiens.

En l'absence d'une confirmation claire de votre part avant le 30 juin 2026, nos organisations syndicales se verront contraintes d'appeler à une mobilisation générale devant la Présidence du gouvernement le mercredi 1er juillet 2026 à compter de 7 h 30, et se réservent le droit d'engager toutes les actions nécessaires pour faire respecter les principes de concertation, de transparence et de démocratie sociale.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'USOENC,

Pour la FEDE,


Pour la COGETRA,


Pour FO,


Copies : Monsieur le Haut-Commissaire de la République
 Directeur de la MINC
 Membres du gouvernement de la NC
 Membres du Congrès
 Présidents(e) des assemblées de province
 Membres du Conseil d'administration de la CAFAT